

LES BONS REFLEXES A RETENIR

QUEL QUE SOIT LE RISQUE



Écoutez Radio France Bleu Isère



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

DANS TOUS LES CAS

Respecter les consignes des forces de police ou de gendarmerie

Les Risques Naturels



Le Risque Climatique



Passer plusieurs heures dans un endroit frais



Prendre et donner des nouvelles à son entourage



Boire environ 1,5 L d'eau par jour



Le Risque Technologique



NUMERO DE TELEPHONES A RETENIR

POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
SAMU	15
N° de secours européen	112
MAIRIE	04.74.58.73.31 / 06.24.64.02.62

OÙ S'INFORMER

Site internet	www.artas-mairie.fr et sur Panneau Pocket Artas
Météo France	www.meteofrance.com/
Préfecture	www.isere.gouv.fr
Vigicrues	www.vigicrues.gouv.fr/
Ministère de la santé	www.santé-sports.gouv.fr/

ALERT-FR : vous recevrez un message sur votre téléphone portable vous indiquant que vous vous trouvez dans une zone à risques, ainsi que, la marche à suivre. Ce dispositif ne nécessite aucune inscription préalable.

LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur

“Le citoyen a le droit à l’information sur les risques qu’il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s’en protéger” (article L.125-2 du code de l’environnement)

Ce Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) synthétique qui vous est délivré, revêt une importance Particulière. Il décrit les différents risques sur notre commune et vous permettra de gérer de façon très opérationnelle une crise de “types majeurs”. Vous trouverez décrits les différentes consignes de sécurité et de sauvegarde à mettre en place en cas d’évènement grave.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est un événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement. Par définition ce type d'accident a une très faible probabilité de survenir.

Chacun doit donc mettre en place, à son niveau, tous les moyens pour limiter les impacts de tels accidents

NOTRE ORGANISATION ET L'ARTICULATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET LE DICRIM

Dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses.

Il suffit de penser à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, aux inondations de la Somme en 2001, à celles du Sud-Est en 2002 et 2003, aux incendies d'usines de Nantes en 1987 avec l'évacuation de 35.000 personnes, de Tours en 1988 ayant entraîné la coupure d'alimentation en eau potable de la ville, mais aussi à tous les phénomènes climatiques extrêmes tels que la tempête de 1999 ou les chutes de neige en 2005.

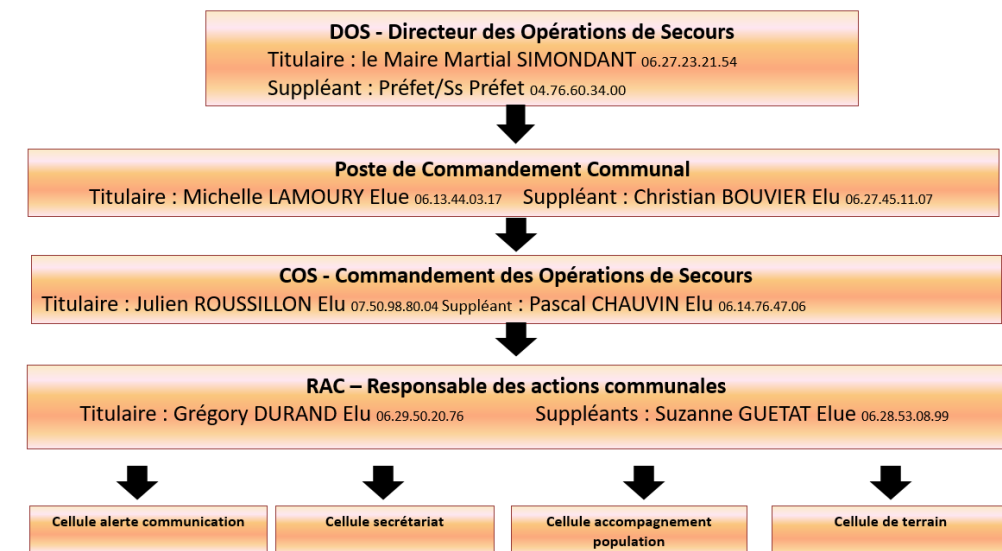
LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (LE DICRIM)

- ◆ Le DICRIM est un document réalisé par le maire, consultable en mairie, qui a pour objectif d'informer les habitants sur :
 - Les risques naturels et météorologiques,
 - Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
 - Les moyens d'alerte en cas de risque.
- ◆ Il indique aussi les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Ces consignes doivent faire l'objet d'une campagne d'affichage organisée par le maire et à laquelle sont associés certains propriétaires. Près de 15000 communes sont concernées par l'obligation de réaliser un DICRIM. Il s'agit de communes disposant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, d'un plan de prévention des risques miniers, de communes situées dans les zones de sismicité, etc. Cependant, sur l'initiative du maire, un DICRIM peut être réalisé dans une commune en dehors de toute obligation réglementaire.

- ◆ L'information donnée au public par le DICRIM comprend, entre autres :
 - La description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes,
 - Les biens et l'environnement,
 - Les événements et accidents significatifs survenus dans la commune (circulaire du 20 juin 2005), ou bien encore les mesures du Plan Communal de Sauvegarde

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



D I C R I M

LES RISQUES NATURELS



inondation lente

L'INONDATION

En cas de très fortes pluies, des phénomènes de ruissellement importants peuvent se créer localement, entraînant la coupure d'une ou plusieurs routes. En cas de grosses inondations, la commune d'ARTAS déclenche le Plan Communal de Sauvegarde. Une cellule de crise se réunit en Mairie et des messages d'information et d'alerte sont diffusés sur le site internet et sur les différents panneaux d'information de la commune.

LES BONS REFLEXES

Fermez les soupiraux, fenêtres, portes.



Montez dans un point haut.



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez Radio France Bleu Isère



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



sismicité

LE RISQUE SISMIQUE

Le séisme ou tremblement de terre est une fracture brutale des roches en profondeur due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations transmises aux bâtiments.

LES BONS REFLEXES

Abritez-vous sous un meuble



Coupez le gaz et l'électricité



Éloignez-vous des bâtiments et des zones instables



Évacuez le bâtiment



Écoutez Radio France Bleu Isère



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



Ne provoquez ni flammes ni étincelles



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



LES RISQUES CLIMATIQUES



sécheresse

LA CANICULE

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

LES BONS REFLEXES



Je ferme les volets le jour



Je mange en quantité suffisante



Je me ventile



Je mouille mon corps



Je bois de l'eau régulièrement



tempêtes fréquentes

LA TEMPÊTE

Une tempête est une perturbation atmosphérique caractérisée par des vents violents supérieurs à 89 km/h. En cas de risque, une cellule de crise se réunit en Mairie et des messages d'information sont alors diffusés.



chute abondante de neige

NEIGE - VERGLAS

Froid, chute de neige, verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et entraîner des conséquences graves sur les personnes. (Le déneigement et le salage des voies communales sont pris en charge par la mairie).

LES BONS REFLEXES

Limitez vos déplacements



Renseignez-vous : consultez les cartes de vigilance éditées par météo France



Rentrez chez vous et fermez toutes les ouvertures



Écoutez la radio pour connaître les consignes France Bleu Isère



LES RISQUES INDUSTRIELS



transport de marchandises dangereuses

LES MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses regroupent l'ensemble des produits représentant un danger pour l'homme. Ces matières, souvent transportées par voies routières sur D126—D53, peuvent être inflammables, toxiques ou corrosives. En cas d'accident pouvant englober des matières dangereuses, la commune enclenche son Plan Communal de Sauvegarde.

Suivant le type de produit et sa dangerosité, il peut vous être demandé de vous confiner ou d'évacuer. Restez attentif aux informations données par les autorités.



activités industrielles

LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les habitants, les biens et l'environnement.

Le territoire de la commune d'ARTAS est traversé par différents flux (zone de déchargement de l'aéroport LYON ST EXUPÉRY,) pipe-line (FEZIN à GRENOBLE) ainsi qu'une ligne haute tension.

LES BONS REFLEXES



Ne téléphonez pas



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez les soupiraux, fenêtres, portes.



Écoutez Radio France Bleu Isère



Ne provoquez ni flammes ni étincelles



N'allez pas chercher vos enfants à l'école